

Public

§ Conducteurs routiers destinés à transporter, en national et en international, des matières de la classe 2 de n° ONU 1011, 1075, 1965, 1969 et 1978 suivant les moyens de transport ci-dessous :

- Tous les véhicules citernes (de capacité unitaire > 1 m³), les véhicules transportant des conteneurs citerne (de capacité unitaire > 3 m³), les véhicules batterie (> 1 m³), les citernes mobiles (de capacité individuelle > 3m³), les CGEM (de capacité individuelle > 3m³).

Prérequis

§ Etre titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité (au jour de l'examen).

Modalités d'admission

§ Aucune en dehors des prérequis

Durée

§ 14 heures

Effectif

§ Maximum réglementaire : 20 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- § Présentiel
- § En langue française
- § Alternance de séances de face à face, individualisation, exercices pratiques, ...

Qualité des formateurs

§ Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique et agréés selon le cahier des charges ministériel.

Documents remis

- § Certificat de réalisation
- § Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com

0809 908 908



SPECIALISATION GPL

Objectifs généraux

- u Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières de la classe 2 de n° ONU 1011, 1075, 1965, 1969, et 1978 en citernes conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I § 4).

Les plus de la formation



- u Des supports digitaux et des exercices pratiques adaptés au secteur du GPL
- u Des moyens matériels performants et innovants
- u Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- u Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- u Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, ...
- u Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen sous forme de QCM avec note éliminatoire

Validation

- u Certificat ADR - Spécialisation GPL, si succès au contrôle de connaissances final
- u Niveau : 3
- u Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- u Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/1087>
- u Code RS : 1087
- u Code Certif Info : 85554



Agrément

- u Agrément de l'organisme de formation délivré par arrêté ministériel du 20/11/2019 (J.O. du 28/11/19) modifiant l'arrêté du 27/10/2017 (J.O. du 6/12/17)

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	0 h 45
§ Vérification du respect des prérequis § Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels § Présentation de la formation § Modalités pratiques § Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Appréhender le contexte réglementaire de la formation	1 séance*
§ Présentation des objectifs de la spécialisation et du contexte réglementaire § Evaluation initiale des connaissances relatives à la formation q		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Questions / Discussions Questionnaire à choix multiples

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Identifier les différents types de véhicules-citernes et leurs spécifications techniques	3 séances*
§ Agrément des véhicules citernes - Différents types de citernes - Différents types de véhicules (FL) ž FL : véhicules pour les gaz inflammables - Equipements des citernes ž Généralités ž Spécificités (jauges, circuit du liquide) - Spécifications techniques ž Moteur ž Freinage ž Electricité - Certificat d'agrément § Instructions citernes - Code citernes - Hiérarchie des citernes - Contrôle et épreuve - Marquage des citernes § Les flexibles - Cas général (construction, contrôles et épreuves, réforme)	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Etude de documents : - Certificat d'agréments des véhicules - Certificats d'épreuve des citernes (périodiques, étanchéité) - Fiches de contrôle des flexibles Photos : différents types de citernes et leurs équipements Présentation de vannes Présentation des flexibles Diaporama	

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Appliquer les prescriptions optimisant la sécurité lors du remplissage / vidange des citernes	4 séances*
§ Généralités liées aux opérations de remplissage / vidange des citernes - Installations types et consignes aux postes de remplissage / vidange - Equipements de sécurité collective et équipements de protection individuelle - Différents modes opératoires de remplissage / vidange ž GPL ž Spécificités des installations - Risques généraux présentés par le remplissage / la vidange des citernes ž Débordement : Taux de remplissage, limiteur de remplissage. ž Surcharge : PTR.A. § Exercices pratiques de remplissage / vidange (optionnel) q § Spécificités présentées par le remplissage / la vidange des citernes pour le GPL - Propriétés et risques des gaz inflammables - Relation température/pression - Vapeurs : inflammabilité/explosivité, électricité statique § Vidange sur la voie publique / chez le particulier § Rôles et responsabilités des différents intervenants	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Etude de documents : - Protocoles de sécurité d'établissements chargeurs et de sites industriels - Modes opératoires d'établissements chargeurs et de sites industriels - L'accès aux citernes (R444) CRAM - Recommandations CRAM (chargement / déchargement d'un véhicule-citerne) Présentation des systèmes d'ouverture et de fermeture Photos Vidéo : « Remplissage et vidange d'une citerne GPL »	

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Identifier les documents obligatoires et appliquer les règles de signalisation et de placardage des véhicules	2 séances*
§ Documents de bord <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'agrément - Certificat de formation conducteur et document d'identification - Document de transport, déclaration MD - Rappel sur les consignes écrites selon l'ADR - Dossier citerne - Le ticket volucompteur § Signalisation et placardage <ul style="list-style-type: none"> - Citernes - Conteneurs-citernes - Citernes vides nettoyées / non nettoyées § Exercices pratiques de signalisation / placardage		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Etude de documents : <ul style="list-style-type: none"> - Document de transport - Lecture des consignes écrites - Certificat d'agrément - Certificat de lavage - Dossier citerne Photos Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Optimiser la sécurité durant le transport	2 séances*
§ Circulation et stationnement des véhicules-citernes <ul style="list-style-type: none"> - Règles spécifiques de circulation : catégories et restrictions tunnels - Règles de stationnement - Dérogations de circulation - Surveillance - Sûreté 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Documents : <ul style="list-style-type: none"> - Procédure : conduite à tenir en cas de vol Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	Assurer sa sécurité, celle des tiers et de l'environnement en situation d'incident / accident	2 séances*
§ Conduite à tenir en cas d'incident / accident <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de protection (rappel) - Alerte/Message § Etude de cas concrets <ul style="list-style-type: none"> - Les accidents liés à la conduite <ul style="list-style-type: none"> Ž Les mouvements de produit (accélération transversale critique) Ž Le renversement - Les accidents lors des opérations de remplissage / vidange <ul style="list-style-type: none"> Ž Les GPL (fuite sur la citerne) Ž Intervention sur les équipements sous pression - Accidents liés au produit ou pour lesquels la nature du produit est une circonstance aggravante : l'incendie § Mise en situation pour un des cas précédents		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Etudes de cas concrets (presse) Débats Diaporama Analyse d'accidents : BEA TT (Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
7	Mettre en application ses acquis	1 séance*
§ Etude de cas <ul style="list-style-type: none"> - Exercice : les documents obligatoires pour le transport d'une matière dangereuse - Exercice : les équipements obligatoires - Exercice : liste de contrôles ; qui est responsable (remplisseur / transporteur) - Exercice : signalisation / placardage - Exercice : restrictions tunnels 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Exercices

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
8	Examiner et traiter les questions diverses	1 séance*
§ Questions diverses		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Questions/Discussions

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
9	Contrôle des connaissances	0 h 45
§ Examen		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Questionnaire à choix multiples (projection)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
10	Bilan et synthèse de la formation	0 h 30
§ Bilan § Synthèse § Evaluation de satisfaction		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia

* séance d'enseignement = 45 minutes et 8 séances d'enseignement au maximum par jour (en référence au Cahier des Charges des Organismes agréés § 4.3 et au chapitre 8.2.2 de l'ADR)

☑ Case à cocher par le formateur certifiant la réalisation de l'exercice pratique.